

Vous êtes nombreux à vous poser des questions concernant la demande de dérogation et les tarifs indiqués sur le site REMI lors de l'inscription en ligne aux transports scolaires.

Nous vous rappelons que notre établissement privé n'étant pas situé dans la même commune que l'établissement public de secteur, les enfants utilisant les transports scolaires ne sont pas considérés comme des « ayants droit ». Le tarif annuel par enfant vous a été précisé dans la convention financière jointe au dossier d'inscription.

Lors de votre inscription en ligne (nouveau de cette année, accessible uniquement pour les enfants des départements 28 et 45), un justificatif de dérogation vous sera demandé. Vous n'avez rien à joindre : la dérogation sera automatiquement prise en compte lors de la validation par notre établissement. De plus, la gratuité des transports apparaîtra, car les frais de dossier (25 €) sont inclus dans le montant facturé par l'établissement.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site pour suivre l'avancement de votre dossier.

Par ailleurs, les trajets et horaires ont été modifiés afin de réduire autant que possible le temps de trajet et le nombre de kilomètres parcourus pour chaque circuit. C'est pour cette raison que le transporteur a décidé de les organiser dans le même sens matin et soir, tout en respectant les durées de trajet prévues par la réglementation.

Bien cordialement,